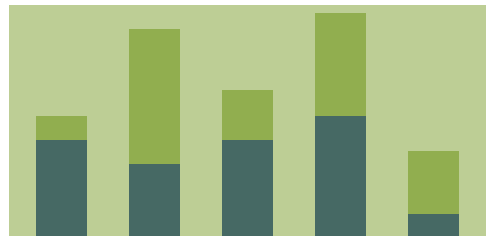




## PREMIÈRE PARTIE : Les transitions agricoles en Bourgogne-Franche-Comté de 1970 à 2020



### C - LES CULTURES EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

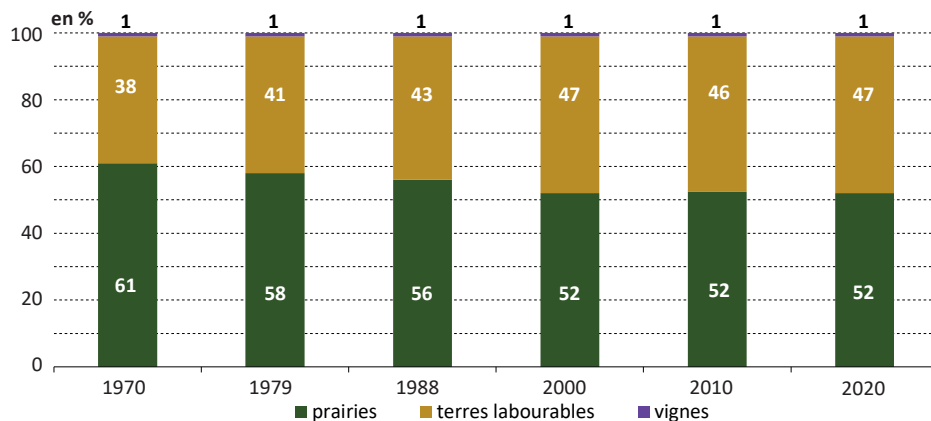
La Surface Agricole Utilisée (SAU) est composée des terres labourables, des surfaces en herbe et des cultures permanentes, dont les vignes. Dans un souci de définition des variables entre les recensements agricoles, les prairies permanentes et temporaires ont été regroupées au sein d'une variable « prairie ».

#### Une diminution des prairies au profit des terres labourables

Les terres agricoles de Bourgogne-Franche-Comté sont majoritairement composées de prairies. En 1970, elles sont majoritaires (61 %, **figure 10**) mais leur part diminue à 52 % en 2020, passant de 1,5 million d'hectares à 1,3 million d'hectares (**figure 11**). La part des prairies est supérieure de 10 points par rapport à la moyenne nationale.

Cette perte se fait au profit notamment des terres labourables, passant de 960 000 hectares à 1,1 million d'hectares, soit une augmentation de 38 % à 47 % de la SAU. Les vignes sont limitées à 1 % de la surface agricole depuis 1970 (**figure 10**). Leur surface augmente toutefois de 48 % en 50 ans. Elles sont stables à 24 000 ha entre 1970 et 1979 puis augmentent jusqu'à 36 000 ha en 2020 (**figure 11**). Les surfaces des autres cultures permanentes (vergers, petits fruits, fruits à coque) représentent moins de 1 % des terres agricoles et sont comprises entre 3 000 ha et 5 000 ha entre les recensements.

**Figure 10 : Répartition des terres agricoles en Bourgogne-Franche-Comté entre 1970 et 2020**



Source : Agreste – Recensements Agricoles

#### Une prédominance des céréales au sein des terres labourables

Les terres labourables de Bourgogne-Franche-Comté sont majoritairement destinées à la culture de céréales, représentant entre 75 % en 1970 et 64 % en 2020 (**figure 12**). Les oléagineux occupent une faible part avant 1988, puis fluctuent autour de 20 % jusqu'en 2020.

Ces cultures sont suivies par les

fourrages, comprenant les cultures fourragères (maïs fourrager, plantes sarclées fourragères, autres fourrages) et les prairies artificielles. Leur part est en diminution entre 1970 et 2010 de 15 % à 6 % puis la tendance s'inverse en 2020 pour atteindre 11 %.

Les surfaces en jachères représentent 3 % à 7 % des terres labourables entre 1970 et 1988 (26 000 et 14 000 ha). Leur surface connaît

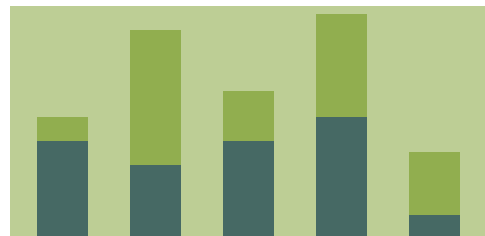
**Figure 11 : Surfaces des terres agricoles (en ha) en Bourgogne-Franche-Comté entre 1970 et 2020**

Année	Terres labourables	Prairies	Vignes	Cultures permanentes	Total SAU
1970	960 000	1 534 000	24 000	5 000	2 524 000
1980	1 039 000	1 453 000	24 000	4 000	2 520 000
1988	1 067 000	1 380 000	27 000	3 000	2 477 000
2000	1 137 000	1 269 000	32 000	3 000	2 441 000
2010	1 123 000	1 263 000	34 000	4 000	2 424 000
2020	1 131 000	1 252 000	36 000	3 000	2 422 000

**Note :** Terres labourables : céréales, oléagineux, protéagineux, cultures fourragères (hors prairies), jachères, légumes, cultures industrielles et pommes de terre ; prairies : prairies permanentes et temporaires ; cultures permanentes : vergers, petits fruits, fruits à coque  
Source : Agreste – Recensements Agricoles



## PREMIÈRE PARTIE : Les transitions agricoles en Bourgogne-Franche-Comté depuis 1970 jusqu'à 2020



une forte augmentation, atteignant 79 000 ha en 2000. La surface des jachères a pratiquement été multipliée par six entre 1988 et 2000, principalement en raison de la réforme de la Politique Agricole Commune (PAC) en 1992 et l'instauration d'aides compensatoires conditionnées à la mise en jachère de 15 % des terres aux producteurs de céréales et oléoprotéagineux. Cette augmentation est temporaire puisque les surfaces diminuent de 45 000 ha en 2010 à 30 000 ha en 2020. Leur part reste très faible, culminant à 7 % en 2000 (**figure 12**).

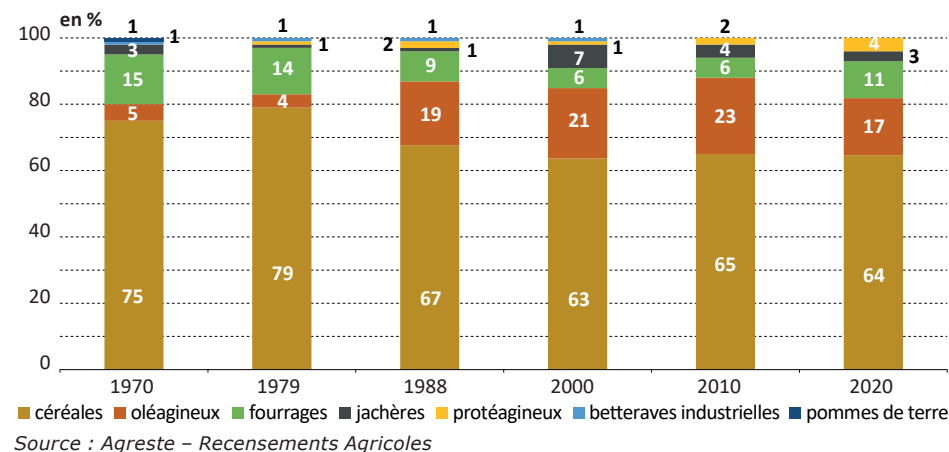
### Les surfaces en céréales stables, dominées par le blé tendre

Deux céréales sont majoritairement cultivées en Bourgogne-Franche-Comté, le blé tendre et l'orge. En 1970 et 1979, l'orge occupe la première place en surface (38 %) devant le blé tendre (36 %) (**figure 13**). La tendance s'est inversée dès 1988, lorsque la part du blé augmente à 49 % tandis que celle de l'orge diminue à 30 %.

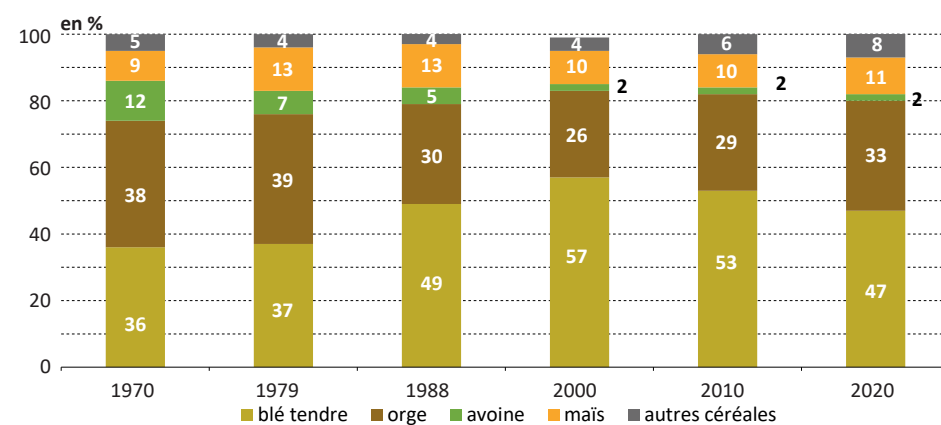
Les surfaces en blé tendre augmentent de 257 000 ha à 407 000 ha entre 1970 et 2000, où elles atteignent leur maximum (**figure 14**). Elles diminuent ensuite entre 2010 et 2020 (390 000 ha à 340 000 ha). Les surfaces en orge ont augmenté de 270 000 à 320 000 ha entre 1970 et 1979. Elles connaissent une forte diminution de 34 % entre 1979 et 1988. Elles stagnent ensuite entre 2000 et 2020 (de 189 000 à 237 000 ha).

Cette inversion entre l'orge et le blé tendre s'explique par plusieurs

**Figure 12 : Répartition des productions agricoles au sein des terres labourables en Bourgogne-Franche-Comté entre 1970 et 2020**



**Figure 13 : Répartition des céréales en Bourgogne-Franche-Comté entre 1970 et 2020**



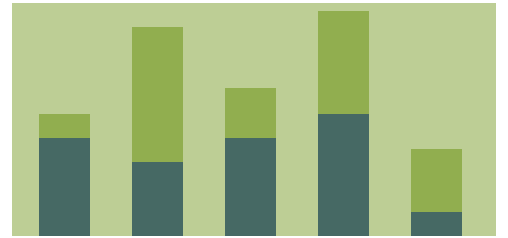
**Figure 14 : Surfaces des céréales (en ha) en Bourgogne-Franche-Comté entre 1970 et 2020**

Année	Blé tendre	Orge	Avoine	Maïs	Autres céréales	Total céréales
1970	257 000	270 000	86 000	68 000	37 000	717 000
1980	301 000	320 000	61 000	105 000	34 000	821 000
1988	348 000	212 000	34 000	90 000	28 000	712 000
2000	407 000	189 000	15 000	75 000	31 000	717 000
2010	390 000	209 000	12 000	75 000	45 000	730 000
2020	339 000	237 000	16 000	79 000	55 000	728 000

Source : Agreste – Recensements Agricoles



## PREMIÈRE PARTIE : Les transitions agricoles en Bourgogne-Franche-Comté de 1970 à 2020



facteurs. Tout d'abord le progrès génétique a permis d'améliorer les rendements de blé tendre, renforçant son attractivité. Par ailleurs, la filière du blé tendre s'est développée dans la région par la présence d'établissements de transformation, notamment dans l'Yonne (moulin Dumée), en Saône-et-Loire (moulin Joseph Nicot, minoterie Forest) et en Côte-d'Or, où le moulin Decollogne constitue le plus grand moulin bio d'Europe. Cette filière bénéficie de nombreux débouchés, destinés à des produits de consommation courante comme la farine, le pain et les pâtes. A l'inverse, l'orge est destinée à l'alimentation animale en Franche-Comté, avec une filière de transformation moins développée que celle du blé, et la malterie en Bourgogne. La filière de l'orge brassicole se caractérise par un cahier des charges exigeant sur des critères technologiques (taux de germination de minimum 95 %, taux de protéine de 9,5 % à 11,5 %) et de nombreux critères de qualité : pureté, taux

d'humidité, calibrage, contamination à ergot, absence d'insectes et de mycotoxines. Bien que cette filière se révèle rémunératrice, elle demeure néanmoins contraignante, sélective et soumise à une forte variabilité.

Le maïs représente une faible part des céréales, environ 10 % entre 1970 et 2020. Sa surface augmente entre 1970 et 1979 (68 000 à 105 000 ha) puis diminue de 1988 à 2020 (90 000 à 79 000 ha). L'avoine constitue également une faible part des céréales : 12 % en 1970 puis 2 % en 2020. Les surfaces en avoine n'ont cessé de diminuer de 1970 à 2020, de 86 000 ha à 16 000 ha.

### Plus de la moitié des exploitations agricoles cultivent des céréales

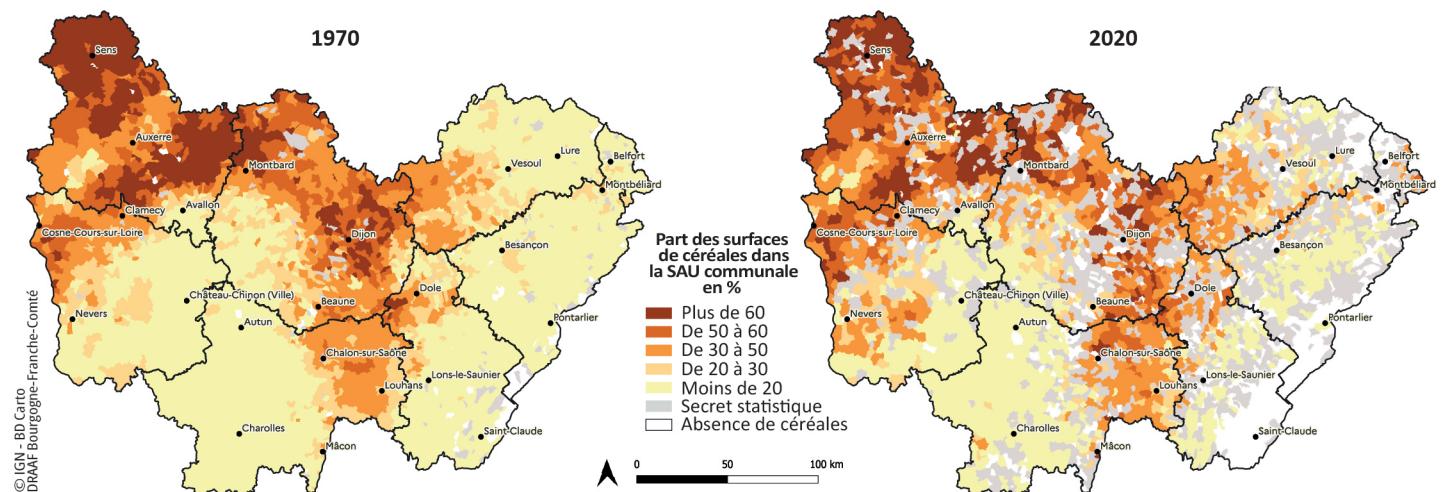
Le nombre d'exploitations cultivant des céréales diminue continuellement depuis 1970, passant de 67 000 à 12 000 exploitations (figure 15). Cette diminution de

82 % de leur effectif en 50 ans est supérieure à celle du nombre total d'exploitations sur la même période (-75 %). La part des exploitations cultivant des céréales a diminué de 73 % en 1970 à 53 % en 2020, mais représente néanmoins plus de la moitié des exploitations au cours des 50 dernières années. La surface moyenne de céréales par exploitation a augmenté de 11 ha en 1970 à 58 ha en 2020 (figure 16). Cette observation est liée à la tendance générale d'agrandissement de la taille des exploitations agricoles.

### Une production céréalière concentrée dans l'Yonne et la Côte d'Or

En 1970, la culture de céréales est concentrée dans l'Yonne, le nord de la Côte d'Or et la plaine de Saône, avec plus de 60 % de la SAU qui lui est dédiée. Les seconds territoires céréaliers, compris entre 50 % et 60 % de la SAU, sont le nord de la Nièvre et le fossé bressan qui

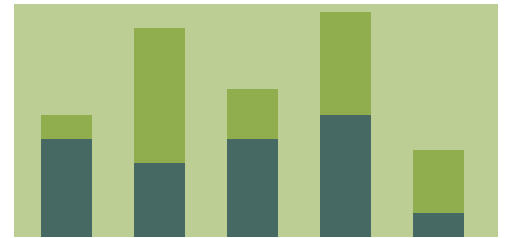
Carte 1 : Part des céréales dans la SAU par communes en 1970 et 2020



Source : Agreste – Recensements Agricoles 1970 et 2020

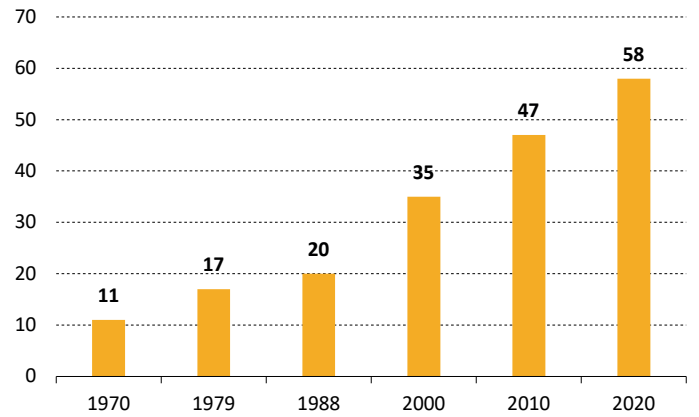
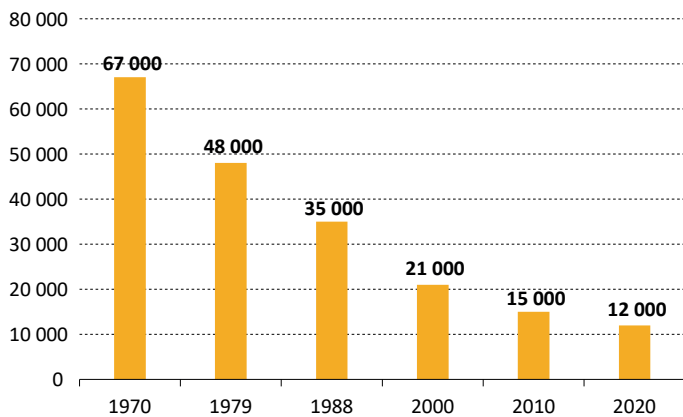


## PREMIÈRE PARTIE : Les transitions agricoles en Bourgogne-Franche-Comté depuis 1970 jusqu'à 2020



**Figure 15 : Effectif des exploitations cultivant des céréales en Bourgogne-Franche-Comté entre 1970 et 2020**

**Figure 16 : Surface moyenne en céréales (en ha) par exploitation en Bourgogne-Franche-Comté entre 1970 et 2020**



Source : Agreste – Recensements Agricoles

Source : Agreste – Recensements Agricoles

correspond aux meilleures terres. Ce dernier est parcouru par la Saône et comprend l'ouest de la Haute-Saône, la plaine de Dole et l'est de la Saône-et-Loire. Pour le reste de la région, moins de 20 % de la SAU est cultivée en céréales. En 2020, les mêmes zones de production sont présentes excepté les zones montagneuses du Jura et du Doubs, qui ne produisent plus de céréales. Cela est causé par une spécialisation des exploitations agricoles en bovins laitiers dans ce territoire à relief où les potentiels des cultures sont limités.

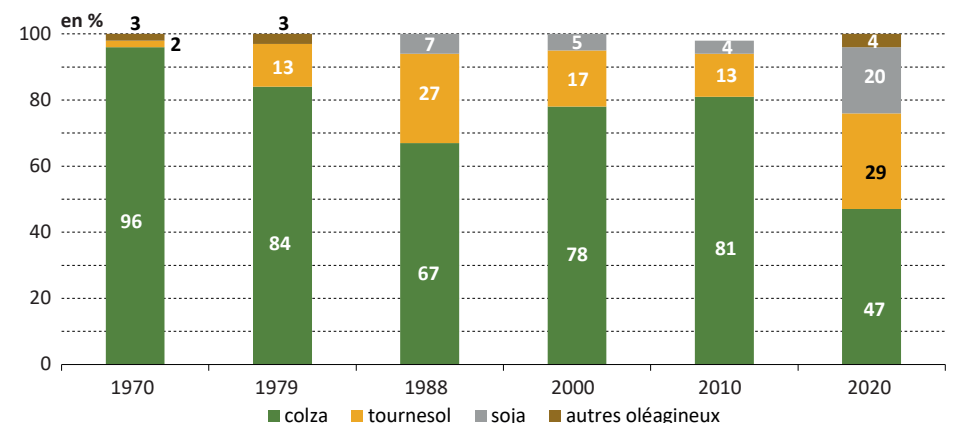
animale. C'est en 1973 que les Etats-Unis imposent un embargo sur le soja, ce qui pousse la Politique Agricole Commune (PAC) à soutenir le développement de la production française d'oléagineux en instaurant des aides. Les surfaces d'oléagineux augmentent donc entre les recensements agricoles de 1979 et 1988, passant de 45 000 ha à 206 000 ha (figure 18). Face à cette progression, des quantités maximales garanties

(QMG) sont mises en place pour contenir la production. Les surfaces continuent néanmoins de croître à plus faible ampleur entre 1988 et 2010, augmentant de 206 000 ha à 255 000 ha. Elles diminuent ensuite entre 2010 et 2020 (255 000 ha à 192 000 ha) en raison de sécheresses, de difficultés de gestion des ravageurs liées au retrait de substances actives et aux difficultés d'implantation du colza.

### Une forte augmentation des oléagineux dès 1988

En Bourgogne-Franche-Comté, la culture des oléagineux reste faible entre 1970 et 1979, représentant 5 % à 6 % des terres labourables. À cette période, les oléagineux ne bénéficiaient pas de protection douanière et sont massivement importés, en particulier le soja, à destination de l'alimentation

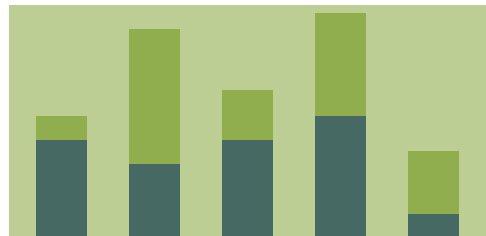
**Figure 17 : Répartition des oléagineux en Bourgogne-Franche-Comté entre 1970 et 2020**



Source : Agreste – Recensements Agricoles



## PREMIÈRE PARTIE : Les transitions agricoles en Bourgogne-Franche-Comté de 1970 à 2020



### Une importante part du colza dans la production d'oléagineux et une augmentation récente du soja

Sur ces 50 dernières années, le colza représente la majorité des oléagineux, bien que sa part baisse de 96 % en 1970 à 47 % en 2020 (figure 17). Le développement du colza a été permis par l'amélioration génétique, avec des lignées pures assurant une production stable aux agriculteurs, des variétés sans acides éruciques (après la crise de l'acide érucique dans les années 1970 posant un risque pour la santé animale et humaine), une amélioration de la productivité et une résistance aux bioagresseurs. La filière s'est également développée avec la promotion de l'huile de colza, du tourteau pour l'alimentation animale et du biodiesel.

La culture de soja est apparue dans l'assolement de Bourgogne-Franche-Comté en 1988. Sa surface reste stable jusqu'en 2010, entre

Figure 18 : Surfaces en oléagineux (en ha) en Bourgogne-Franche-Comté entre 1970 et 2020

Année	Colza	Tournesol	Soja	Autres oléagineux	Total oléagineux
1970	46 000	1 000	0	1 300	48 000
1980	38 000	6 000	20	1 200	45 000
1988	137 000	55 000	14 000	200	206 000
2000	188 000	41 000	12 000	1 000	242 000
2010	206 000	33 000	10 000	700	255 000
2020	91 000	55 000	39 000	7 300	192 000

Source : Agreste – Recensements Agricoles

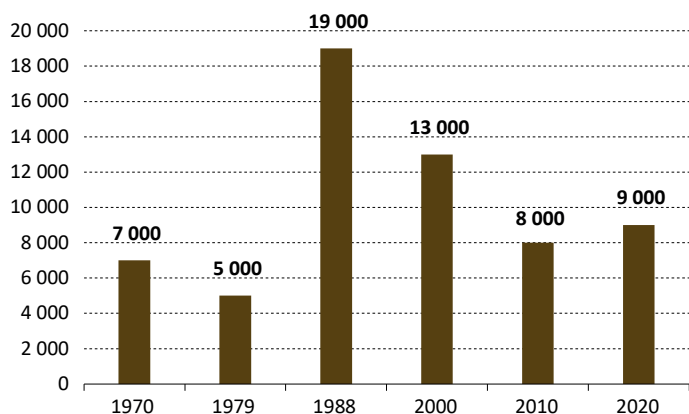
14 000 ha et 10 000 ha, représentant 7 % à 4 % des oléagineux. Les surfaces ont récemment augmenté entre 2010 et 2020, atteignant 38 000 ha, soit 20 % de la production d'oléagineux. L'essor du soja s'explique par plusieurs facteurs : les aides PAC aux oléagineux des années 1980, la recherche d'autonomie protéique pour l'alimentation animale, l'intérêt agronomique d'enrichir les sols en azote en intégrant dans les rotations culturales et, plus récemment, la hausse de

la demande en protéines végétales pour l'alimentation humaine. Le soja régional est également utilisé pour l'alimentation animale dans la filière lait AOP qui interdit les graines OGM.

### Un tiers des exploitations agricoles cultivent des oléagineux depuis 1988

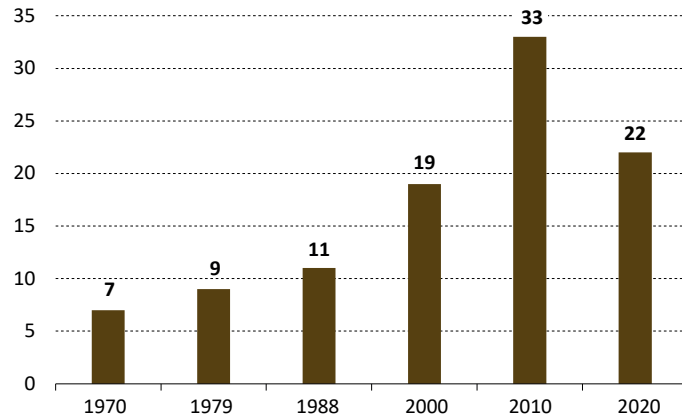
Très peu d'exploitations cultivaient des oléagineux de 1970 à 1979 (7 % des exploitations).

Figure 19 : Effectif des exploitations cultivant des oléagineux en Bourgogne-Franche-Comté entre 1970 et 2020



Source : Agreste – Recensements Agricoles

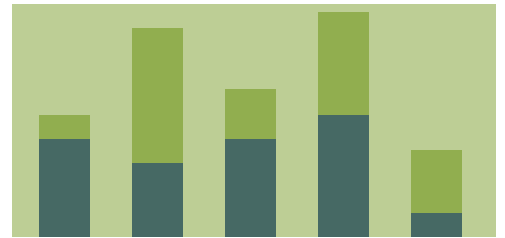
Figure 20 : Surface moyenne en oléagineux (en ha) par exploitation en Bourgogne-Franche-Comté entre 1970 et 2020



Source : Agreste – Recensements Agricoles



## PREMIÈRE PARTIE : Les transitions agricoles en Bourgogne-Franche-Comté depuis 1970 jusqu'à 2020



Leur nombre a été pratiquement multiplié par quatre entre 1979 et 1988, passant de 5 000 à 19 000 exploitations (**figure 19**), grâce au déploiement des aides PAC aux oléagineux. Leur nombre a été divisé par deux (- 53 %) entre 1988 et 2020, une diminution comparable à celle du nombre total d'exploitations agricoles sur la même période (- 59 %). La part des exploitations cultivant des oléagineux oscille entre 33 % en 1988 et 38 % en 2020. La surface moyenne d'oléagineux par exploitation augmente de 7 ha en 1970

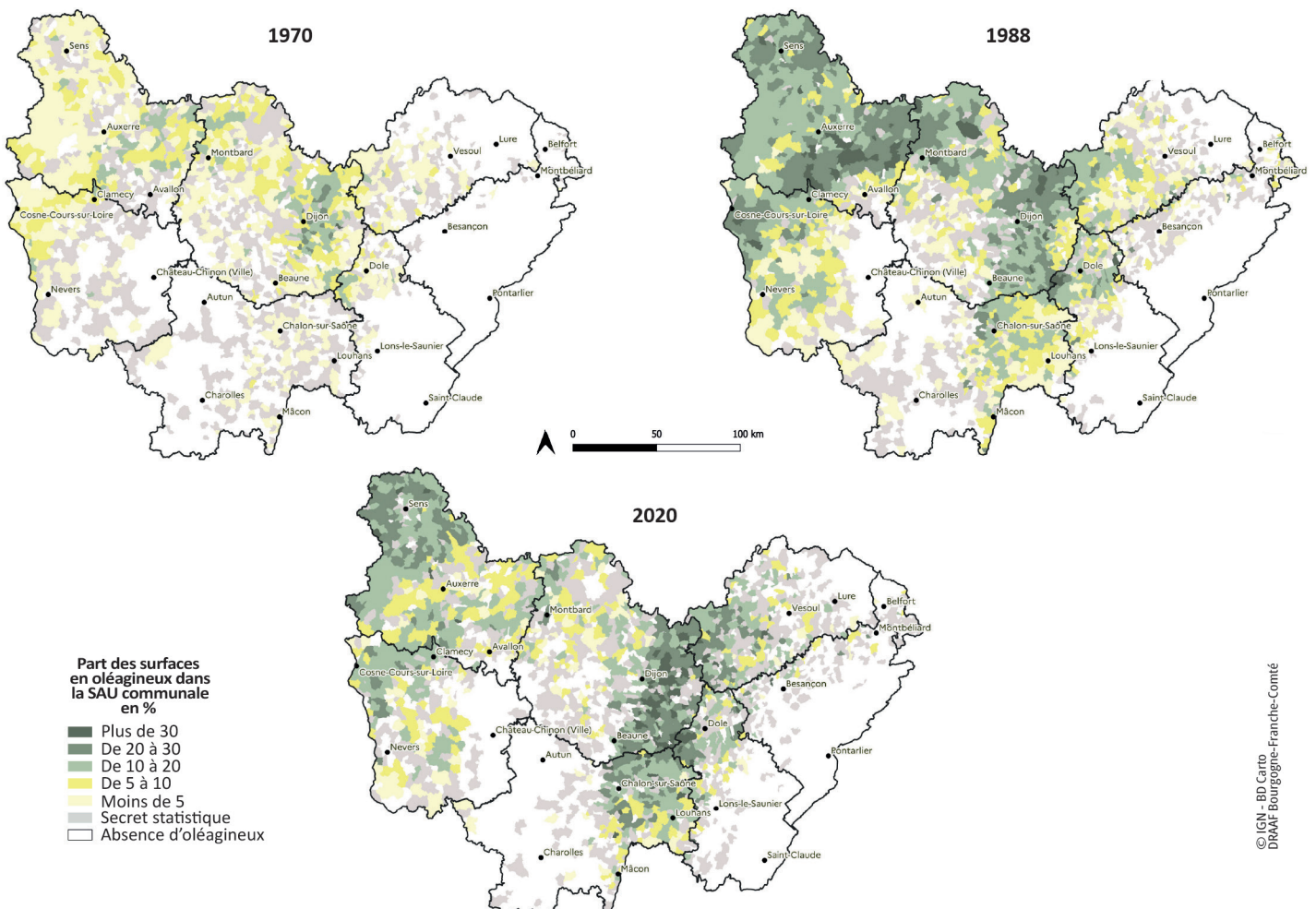
à 33 ha en 2010 (**figure 20**). Elle diminue à 22 ha en 2020, en raison du recul du colza lié aux sécheresses et à l'impact des ravageurs entre 2010 et 2020, ce qui a dissuadé les agriculteurs d'en cultiver.

### Une production d'oléagineux localisée dans l'Yonne et la Côte d'Or

En 1970, les oléagineux sont peu présents en Bourgogne-Franche-Comté. Ils représentent 5 % à 10 % de la SAU principalement dans l'Yonne, le nord de la Nièvre et la

Côte d'Or. Une plus forte zone de production se distingue dans la plaine de Dijon. En 1988, la culture se développe dans l'Yonne et la Côte-d'Or (10 % à plus de 30 %). Les oléagineux sont également présents dans la Nièvre, la Saône-et-Loire, le nord du Jura et en Haute-Saône en plus faible proportion. En 2020, leur part baisse dans le nord de la Côte-d'Or et l'Yonne, c'est-à-dire dans les grands bassins de production, et reste stable dans le reste de la région et particulièrement dans le fossé bressan. Le recul du colza dans les bassins de

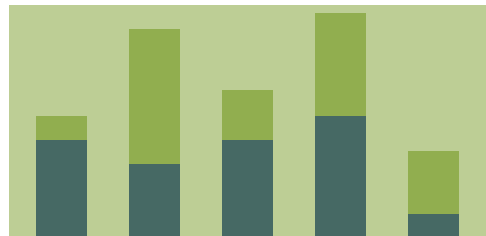
Carte 2 : Part en oléagineux dans la SAU par communes en 1970, 1988 et 2020



Source : Agreste – Recensements Agricoles 1970, 1988 et 2020



## PREMIÈRE PARTIE : Les transitions agricoles en Bourgogne-Franche-Comté de 1970 à 2020

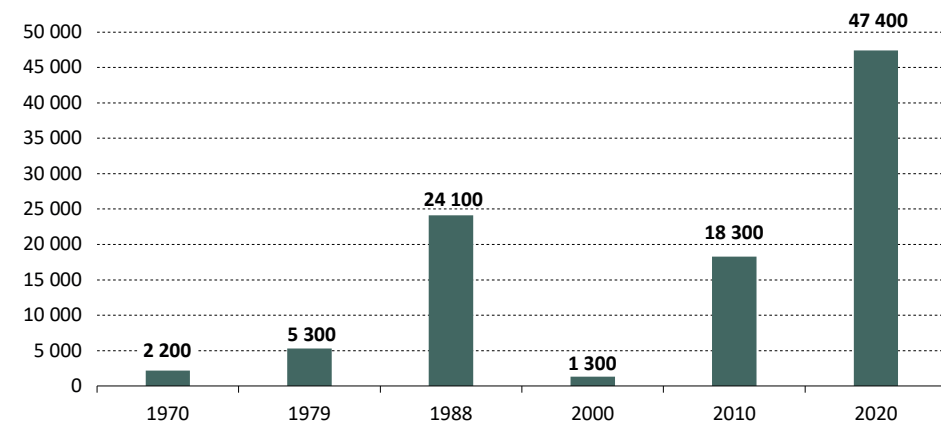


production historiques s'explique par une résistance des bioagresseurs dans ces territoires.

### Une culture de protéagineux mineure dans la région

Les surfaces en protéagineux ne représentent que 1 % à 4 % des terres labourables au cours des 50 dernières années. Elles connaissent une augmentation de 1970 à 1988, évoluant de 2 200 ha à 24 100 ha (figure 21). Cette croissance est expliquée par la mise en place de mesures de soutien dans le cadre de la PAC, tout d'abord pour les protéagineux à destination de l'alimentation animale en 1978, puis à destination de l'alimentation humaine en 1982. Elles ont pour objectif le développement des protéagineux européens par la mise en place de prix garantis, face à la concurrence des tourteaux d'oléagineux importés comme le soja, bénéficiant de droits de douane nuls. Le but est de renforcer l'autonomie protéique en Europe, en mettant

Figure 21 : Surfaces des protéagineux (en ha) en Bourgogne-Franche-Comté entre 1970 et 2020



Source : Agreste – Recensements Agricoles

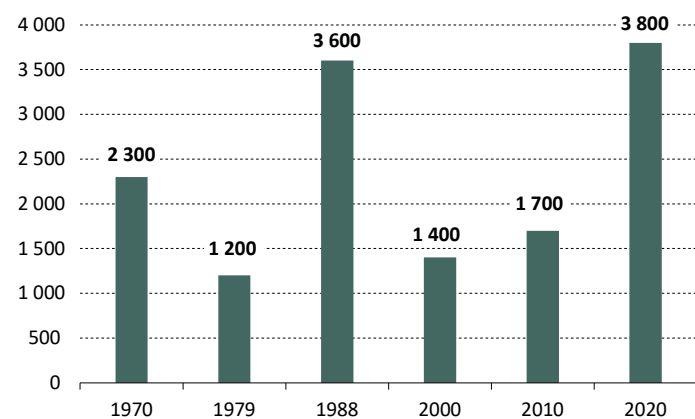
en place des aides financières aux transformateurs, afin de garantir une rémunération minimale et équitable aux producteurs.

Les surfaces chutent drastiquement entre 1988 et 2000, diminuant de 24 100 ha à 1 300 ha (- 95 %). Cela peut s'expliquer par plusieurs facteurs, comme la mise en place de quantités maximales garanties (QMG) en 1988 qui plombe le volume de production

européen éligible aux aides, créant une incertitude sur les aides reçues. La réforme de la PAC de 1992 abandonne les prix garantis pour des aides directes à l'hectare, rendant moins attractifs les protéagineux face aux céréales et oléagineux.

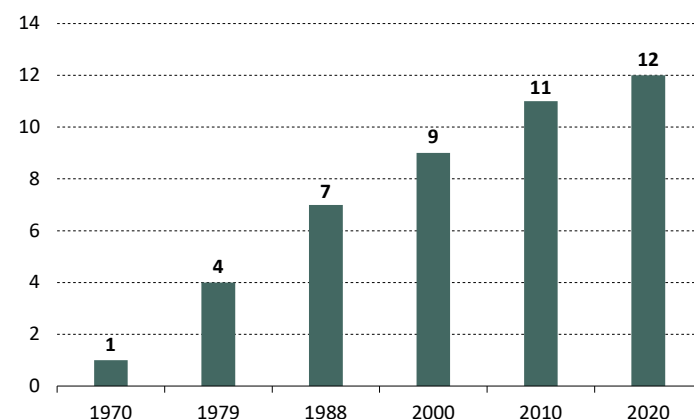
Une deuxième phase d'accroissement des surfaces en protéagineux a lieu entre 2000 et 2020, passant de 1 300 ha à 47 400 ha. Elle est expliquée par une réintroduction

Figure 22 : Effectif des exploitations cultivant des protéagineux en Bourgogne-Franche-Comté entre 1970 et 2020



Source : Agreste – Recensements Agricoles

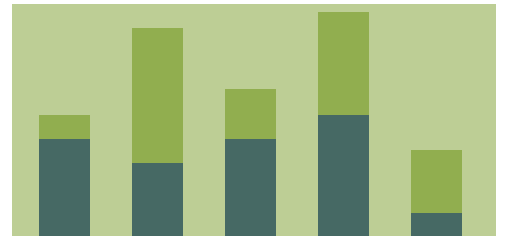
Figure 23 : Surface moyenne en protéagineux (en ha) par exploitation en Bourgogne-Franche-Comté entre 1970 et 2020



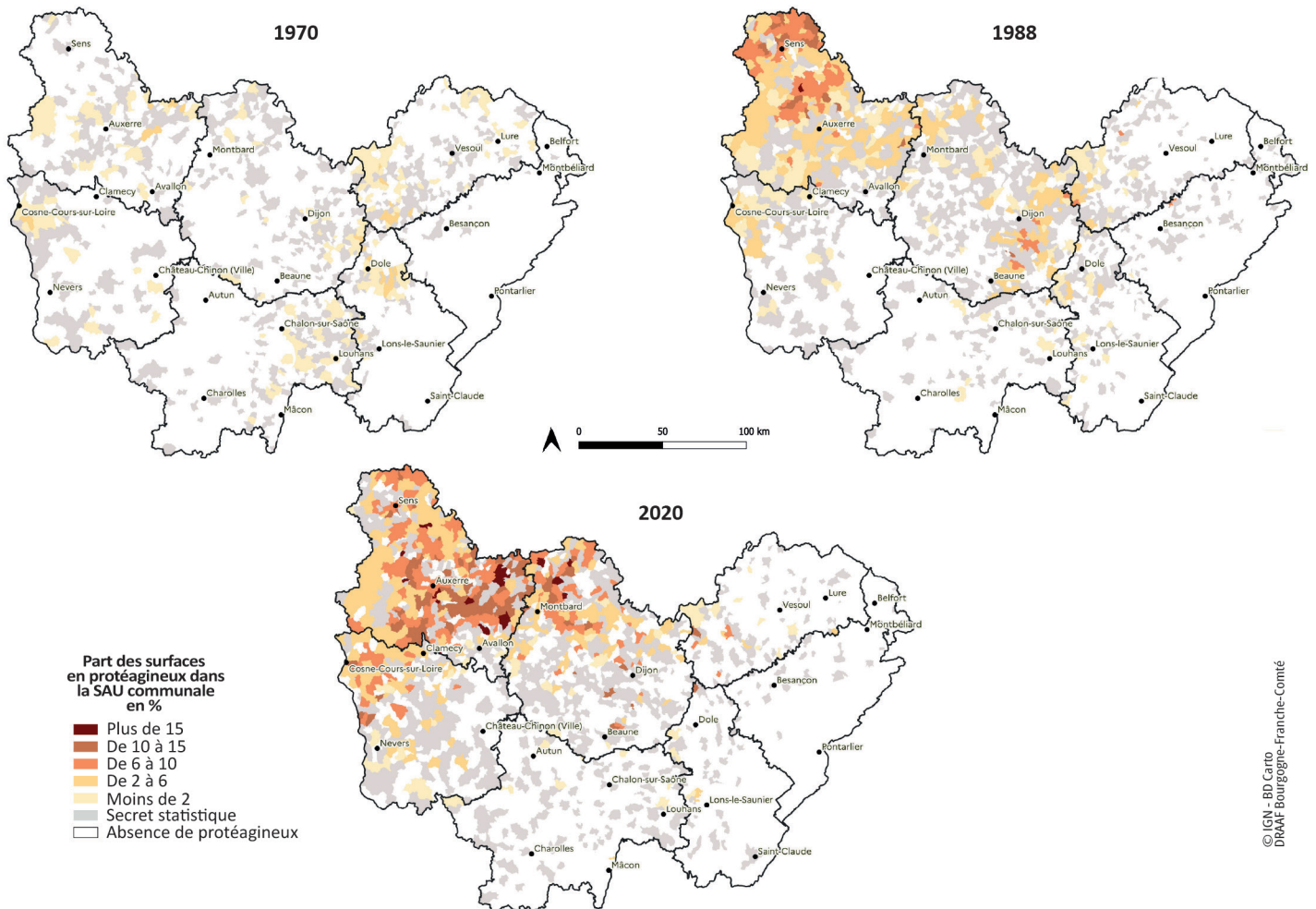
Source : Agreste – Recensements Agricoles



## PREMIÈRE PARTIE : Les transitions agricoles en Bourgogne-Franche-Comté depuis 1970 jusqu'à 2020



Carte 3 : Part en protéagineux dans la SAU par communes en 1970, 1988 et 2020



Source : Agreste – Recensements Agricoles 1970, 1988 et 2020

d'aides spécifiques par la PAC aux protéagineux en 2002, redonnant un intérêt économique à ces cultures. En 2010, pour encourager davantage leur production, un complément national est mis en place dans le cadre du « bilan de santé » de la PAC. Il s'agit d'une aide couplée, versée directement aux agriculteurs selon les surfaces cultivées.

Le nombre d'exploitations cultivant des protéagineux a fluctué de la même manière que les surfaces cultivées (figure 22). Il augmente de 2 300 à 3 600 exploitations de

1970 à 1988 puis chute à 1 400 en 2000. Leur nombre augmente en 2010 pour ensuite grimper à 3 800 exploitations en 2020, soit 16 % des exploitations agricoles. Les surfaces moyennes en protéagineux par exploitation ont augmenté de 1 ha à 12 ha en 50 ans (figure 23).

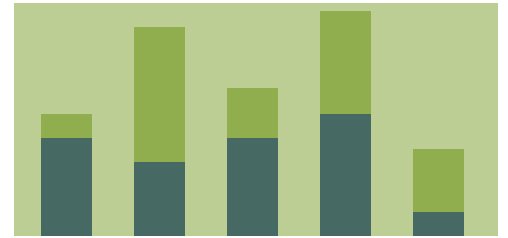
### Une culture de protéagineux localisée au Nord-Ouest de la région

En 1970, les protéagineux sont minoritaires dans la région. Ils représentent entre 2 % à 5 % de la SAU communale

sur le territoire, sauf dans le Doubs où ils sont absents. Leur culture se développe en 1988 dans les zones de grandes cultures de l'Yonne et le fossé Bressan (2 % à 15 %). Après une baisse de leur surface en 2000 et 2010, leur production se développe fortement en 2020 dans l'Yonne par la présence de la coopérative bio COCEBI (Coopérative Céréales Bio Bourgogne) développant la filière localement. Les surfaces sont majoritairement consacrées au pois mais restent limitées par exploitation car les rendements sont variables en fonction des conditions climatiques.



## PREMIÈRE PARTIE : Les transitions agricoles en Bourgogne-Franche-Comté de 1970 à 2020



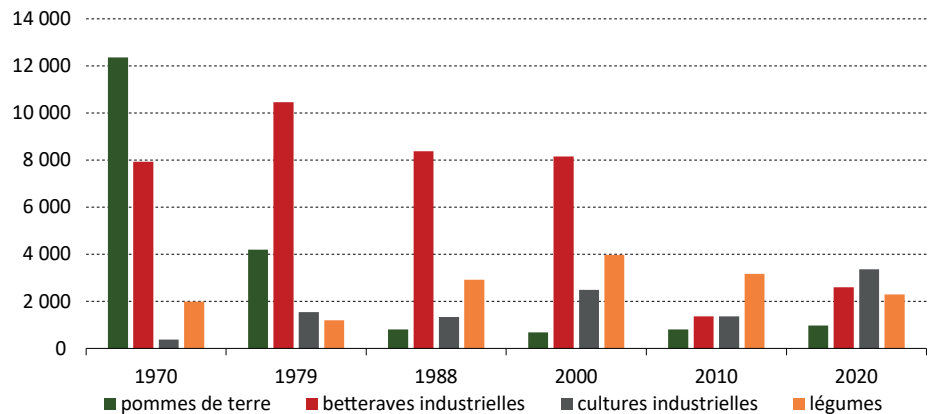
### Des cultures mineures dans la région

La culture de betteraves industrielles est peu présente dans la région. Elle représente 0,8 % à 1 % des terres labourables entre 1970 et 2000, soit 8 000 ha à 8 200 ha (**figure 24**). Suite à la fermeture de la sucrerie d'Aiserey (21) en 2007, les surfaces chutent jusqu'à 2 600 ha en 2020.

Les surfaces en pommes de terre se sont effondrées entre 1970 et 1988 (12 000 ha à 800 ha) puis restent faibles jusqu'à 2020 (700 ha à 1 000 ha). Les pommes de terre sont cultivées par 64 % des exploitations agricoles en 1970 (60 000 exploitations) principalement pour de l'autoconsommation sur de petites surfaces (0,2 ha en moyenne). Désormais seulement 3 % des exploitations cultivent des pommes de terre, sur 1,5 ha en moyenne. Sur la dernière décennie, les surfaces de pommes de terre augmentent légèrement avec le développement de la vente directe.

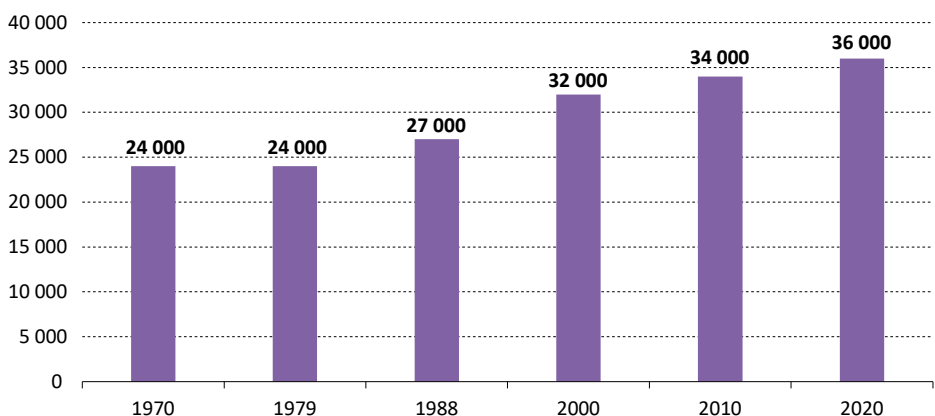
Les légumes représentent une très faible part des terres labourables, soit entre 0,2 % et 0,3 % de 1970 à 2020. Leur surface est à son maximum en 2000 (4 000 ha) et est en baisse jusqu'en 2020 (2 300 ha). Cette baisse peut être expliquée par la fermeture d'une usine Daucy en Saône-et-Loire en 2012. Les cultures industrielles (lin, chanvre, houblon, tabac, plantes médicinales ou à parfum) sont très peu présentes dans la région, représentent de 0,04 % à 0,3 % des terres labourables. Le chanvre est la principale culture avec

**Figure 24 : Surfaces des cultures industrielles, betteraves industrielles, pommes de terre et de légumes (en ha) en Bourgogne-Franche-Comté entre 1970 et 2020**



Source : Agreste – Recensements Agricoles

**Figure 25 : Surfaces en vignes (en ha) en Bourgogne-Franche-Comté entre 1970 et 2020**



Source : Agreste – Recensements Agricoles

deux filières en cours de structuration dans l'Yonne et la Haute-Saône.

### Des surfaces de vignes en progression

Les vignes font partie de l'identité régionale et connaissent une hausse de leur surface depuis 1988. Les surfaces en vigne sont stables de 1970 à 1979, avec 24 000 ha, puis une augmentation s'amorce dès 1988 (**figure 25**). Leur surface augmente de 27 000 ha en 1988 jusqu'à 36 000 ha en 2020 (+ 48 %). L'aug-

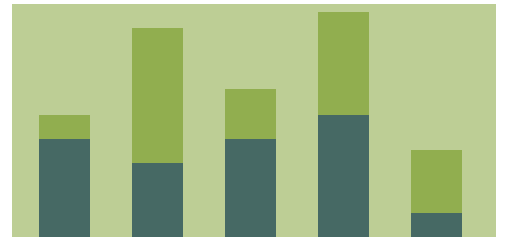
mentation des surfaces de vignes a principalement eu lieu dans l'Yonne, passant de 2 600 ha en 1970 à 8 300 ha en 2020, grâce au développement du vignoble Chablisien. Les vignes représentent néanmoins un faible pourcentage de la SAU, entre 1 % en 1970 et 1,5 % en 2020.

### Une production viticole concentrée dans les vignobles à haute valeur ajoutée

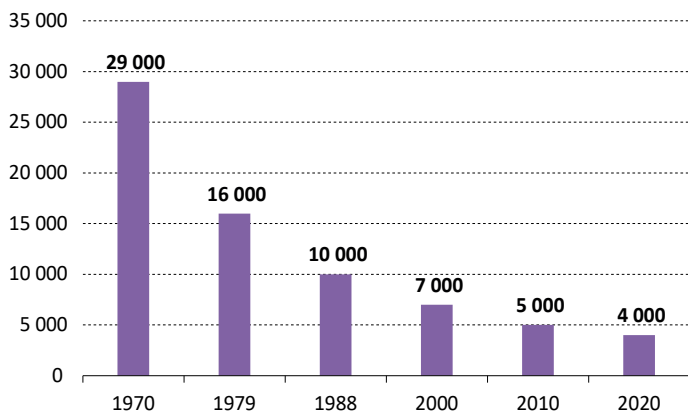
En 1970, la viticulture est présente sur une majorité du territoire régio-



## PREMIÈRE PARTIE : Les transitions agricoles en Bourgogne-Franche-Comté depuis 1970 jusqu'à 2020

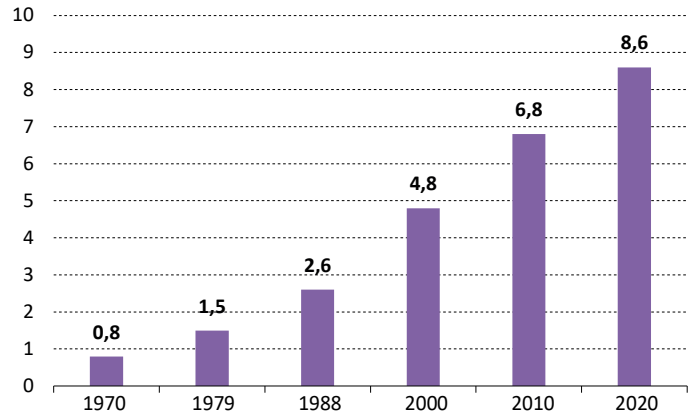


**Figure 26 : Effectif de exploitations possédant des vignes en Bourgogne-Franche-Comté entre 1970 et 2020**



Source : Agreste – Recensements Agricoles

**Figure 27 : Surface moyenne en vignes (en ha) des exploitations en Bourgogne-Franche-Comté entre 1970 et 2020**



Source : Agreste – Recensements Agricoles

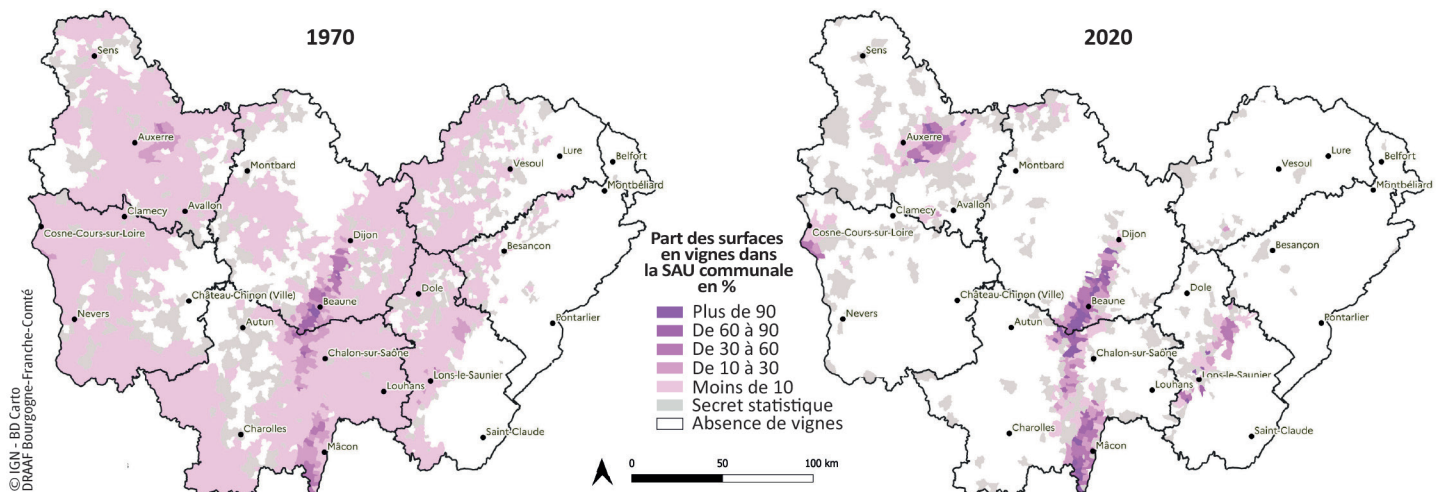
nal, sauf sur le massif du Jura où la culture de la vigne est impossible, la zone céréalière du nord de la Côte-d'Or et le Charolais destiné à l'élevage bovin et aux prairies. La Saône-et-Loire concentre 38 % du vignoble régional, ce qui en fait le premier département viticole de la région devant la Côte-d'Or (28 %) qui dispose des crus les plus prestigieux. Vient ensuite l'Yonne (23 %), département qui enregistre la plus

forte progression de ses surfaces en vigne. Le vignoble franc-comtois plus modeste est principalement situé dans le Jura. Il s'étend sur 2 200 ha avec des productions spécifiques comme le vin jaune.

En 2020, la viticulture se concentre dans ces vignobles plus prestigieux et disparaît sur le reste de la région. Désormais la culture de la vigne se concentre dans les zones bénéfici-

ant d'une Appellation d'Origine Protégée (AOP) avec 97 % des surfaces et également d'une Indication Géographique Protégée (IGP) avec 1,5 %. Leur part augmente notamment dans le vignoble Chablisien, avec de nouvelles plantations, dans ceux du Jura et de l'Ouest de la Nièvre.

**Carte 4 : Part des vignes dans la SAU par communes en 1970 et 2020**



Source : Agreste – Recensements Agricoles 1970 et 2020